

Vallouise- Pelvoux

Bulletin municipal N°3 › JUIL-SEPT 2023

infos

LE DOSSIER
L'EAU POTABLE
L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

ZOOM SUR...
FANNY BALCET, LE BIJOU PRÉCIEUX



Vallouise  Pelvoux



Je tenais à remercier tous les bénévoles des associations et les socioprofessionnels de la vallée, qui ont largement contribué à animer l'été. Nous connaissons des événements majeurs, où la nature est la plus forte, ce qui nous laisse à penser qu'il est temps d'agir pour assurer la sécurité des personnes dans la pratique des activités de pleine nature, qu'il est temps d'agir pour assurer l'accès à notre belle montagne. Pour cela des discussions avec les services de l'État et les collectivités territoriales vont reprendre cet automne afin de bâtir pour les prochaines années un projet partagé et pérenne. Qu'il s'agisse du Pré de Madame

Carle, du hameau d'Ailefroide ou du plateau de Chambran, du Gyr, des réflexions sont nécessaires !

L'automne arrive avec la concrétisation des premières actions depuis notre élection il y a un an, la reprise des comités consultatifs, la création d'un conseil municipal jeune, la rénovation de l'éclairage public qui pour la première tranche devrait s'achever fin novembre. La réflexion et les travaux continuent autour de la mise en place de solutions pour limiter la vitesse et sécuriser la traversée de la commune, la rénovation de l'habitat pour accroître le parc locatif à destination des saisonniers et des familles qui souhaitent s'installer à l'année, la gestion de l'eau potable, la station...

La station a connu une belle fréquentation cet été et se met en bon ordre de marche pour cet hiver, l'ouverture est prévue le 23 décembre. Quelques personnels ne seront pas présents cet hiver, départs en retraite, changement de carrière, année sabbatique, je les remercie pour le travail effectué avec passion et leur souhaite de trouver l'accomplissement dans leur nouvelle vie professionnelle ou personnelle.

Comme nous l'avions indiqué il y a un an, nous avons souhaité créer des moments de retrouvailles, le premier s'est déroulé en juin à Pelvoux, le second s'est déroulé à Vallouise le 22 octobre à l'occasion de la Foire d'automne. Historiquement organisée le 4 octobre, la foire a rassemblé nos agriculteurs, nos artisans et nos créateurs. L'événement organisé par la commune en partenariat avec le Comité des Fêtes a connu un franc succès et sera reconduit l'année prochaine.

Je vous souhaite un bel automne et je salue la nomination par le Préfet de Monsieur Gérard Sémiond en tant que Maire Honoraire.

Gaëlle Moreau, Maire de Vallouise-Pelvoux

Sommaire

Édito	2	
En bref	3	La vie des associations ... 10
En images	4	Zoom sur... .. 13
Vivre ensemble	6	Tribunes libres
Le dossier	8	Informations pratiques 16

Directeur de la publication :


Gaëlle Moreau

Rédaction : les conseillers municipaux

Photos : DR, CCPE, Mairie

Nombre d'exemplaires : 1000

Réalisation et impression :

Éditions du Fournel 

Le plateau des Essarts dynamisé cet été

MINI-GOLF
Vallée de la Pelvaize

OUVERTURE TOUS LES JOURS DE 10H À 20H

B à l'accueil de la piscine
Tous les jours de 10 h à 18 h

A à l'accueil du Camping
Tous les jours de 18 h à 20h

Tarifs
5,50 Euros (à partir de 10ans)
4,00 Euros (10ans)
15,00 Euros (famille 2adultes + 1enfant)
3,50 Euros (enfant supplémentaire)

Variez les plaisirs !
disponibles gratuitement :
raquettes ping-pong et ballon volley !
à proximité de la nouvelle aire de jeux

UNE PIÈCE D'IDENTITÉ SERA DEMANDÉE POUR LA DELIVRANCE DU MATERIEL

RENSEIGNEMENTS
Plateau des Essarts à Vallée-Pelvaize
04 92 23 37 43 (piscine)
07 41 45 86 43 (camping)
www.vallée-pelvaize.fr




EN CHIFFRES :

- **Remontées mécaniques :**
Chiffre d'affaires : 35 822,50 €
- **Camping du Freyssinet :** Chiffre d'affaires 41 070 €
- **Piscine & mini-golf :**
Chiffre d'affaires 20 680 €

Un bilan qu'il ne faut pas voir que sous un aspect financier mais bien sur la fréquentation du site a été en forte augmentation. Des démarches vont être menées à l'automne et cet hiver pour continuer le développement des activités l'été prochain.

Les nouveaux équipements installés et ouverts depuis le 17 juillet sur le plateau des Essarts : une nouvelle aire de jeux en remplacement de l'actuelle devenue obsolète en termes de sécurité, complétée par un mini-golf 9 trous, une table de ping-pong, un terrain de volley-ball... Voilà qui a permis de dynamiser l'espace et offrir une belle diversité d'activités.

Quant à la piscine municipale, elle a été équipée d'un élévateur pour l'accès dans le bassin des personnes à mobilité réduite, et pour plus de confort la pose d'un store mural et d'une nouvelle toile double pans ont améliorés les zones d'ombrage autour de la piscine.

Des problèmes techniques n'ont pas fait fuir les clients, et la fraîcheur était parfois bien appréciée les jours de fortes chaleurs...



Cet été, Rivière Odyssee, prestataire eaux-vives, a installé son camp de base sur les berges du Gyr, Serge Cinquin a posé un Big Air en complément des activités proposées ce qui a participé au dynamisme du plateau des Essarts !

L'ouverture du télésiège 3 jours par semaine a permis à de nombreux parapentistes et randonneurs de prendre de la hauteur sans effort... Et profiter de nos belles montagnes !

- Visite de la Sous-Préfète à l'Office de Tourisme Communautaire le 13 juin



- Grand Trail des Écrins le 17 juin



- Réunion services de l'État au Pré de Madame Carle le 29 juin



- Remise Trophée Sport Aventure PJJ le 30 juin



- Fête des Guides le 30 juillet



- Défi de Vallouise le 30 juillet



- Rentrée des classes le 4 septembre



Conseil Municipal des Jeunes

En octobre, le Conseil Municipal des Jeunes a vu le jour, il aura pour vocation d'être un lieu d'expression, d'action et d'apprentissage de la vie citoyenne pour les jeunes de Vallouise-Pelvoux. Il permettra aussi par ce biais de donner aux jeunes de la commune une meilleure connaissance de la vie locale, de favoriser le rapprochement entre les générations et bien sûr d'améliorer la politique de la Municipalité pour la jeunesse. Du CM1 à la Terminale, ce lieu d'échanges et de propositions permettra aux écoliers, collégiens et lycéens d'avoir la parole à travers leurs "Conseillers" élus par leurs camarades. Ils pourront s'exprimer, débattre, émettre des idées, être des acteurs de la vie locale.

En créant cette nouvelle structure, la municipalité souhaite avant tout promouvoir l'engagement individuel et collectif de nos jeunes concitoyens et mener des projets qui leur ressemblent.

Marché hebdomadaire Dispositif « Ici c local »

Après avoir présenté cette démarche aux exposants du marché, nous avons pour l'instant une dizaine de commerçants non sédentaires et sédentaires qui se sont inscrits à ce dispositif.

Chaque utilisateur dispose d'ardoises permettant d'indiquer aux clients l'origine des produits vendus.

Un affichage est installé au centre du marché alimentaire pour informer les consommateurs

D'ores et déjà, vous trouverez sur le site de la mairie un dossier d'informations.

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et meublées de tourisme

Les communes touristiques françaises, en tension pour l'hébergement permanent avec un fort taux de résidences secondaires ont la possibilité depuis la fin Août d'augmenter le pourcentage de la part communale de la taxe d'habitation. Vallouise-Pelvoux est sur la liste des communes concernées. Nous avons fait le choix qui n'est pas simple mais correspond à nos engagements vis-à-vis de l'habitat permanent, d'augmenter la part communale de 20%. Le taux étant de 12,63%, il passe ainsi à 15,16%. Cet apport permettra à la commune de s'engager dans la démarche OPAH-RU qui vise aider les habitants permanents à rénover leur bien, d'entreprendre des projets de construction de nouveaux logements en collaboration avec partenaires publics ou privés et de soutenir les initiatives en faveur de l'habitat qui détermine la vie au quotidien de notre commune et nous permet de maintenir nos services, école, maison de la santé, nos commerces, nos associations, la vie à l'année dans notre commune.

Pédagogie

Des panneaux ont été installés au départ des sentiers, à proximité des prés de fauche pour sensibiliser les randonneurs et vacanciers aux attitudes à avoir pour préserver et protéger les zones agricoles.



Sécurité

Un alternat avec un feu clignotant a été mis en place depuis mi-juillet à fin août, afin de fluidifier la circulation au niveau du rétrécissement à Pelvoux Saint Antoine. Au Fangeas, un radar pédagogique a été installé afin de faire ralentir les véhicules sur cet endroit où la visibilité est réduite. Des panneaux de stationnement interdit

sont également mis en place les jours de marchés afin de sécuriser la RD 994E après le pont de Vallouise en direction de Pelvoux et sur la RD 504 en direction du centre bourg et la route de l'Auchette. Des démarches sont en cours pour réduire la vitesse sur l'ensemble de la commune.

Obligation Légale de Débroussaillage (OLD)

Cet été encore a été marqué par des incendies dévastateurs dans notre département, il nous paraît nécessaire de vous rappeler les obligations d'entretien auxquelles sont tenus les propriétaires autour de leurs maisons.

Toute l'année, l'obligation de débroussailler s'impose aux propriétaires des constructions ou installations situées en zone boisée ou à moins de 200 mètres de celle-ci. Dans ces secteurs, il appartient au propriétaire de réaliser à sa charge le débroussaillage :

- autour de sa construction dans un rayon de 50 mètres, sans tenir compte des limites de propriété (le feu ne les connaît pas !). Il doit également le réaliser aux abords des chemins d'accès privés, sur une largeur de 2 mètres de part et d'autre de la voie ;
- sur la totalité de sa parcelle classée en zone urbaine (zone U), même en l'absence de bâti. Une fois les travaux de débroussaillage réalisés, et afin de garantir son efficacité dans le temps, le propriétaire est tenu d'effectuer un entretien régulier pour maintenir l'état débroussaillé.

Le débroussaillage en 7 points

Dans les Hautes-Alpes, l'arrêté préfectoral n°05-2017-12-08-018 du 8 décembre 2017 précise les modalités techniques du débroussaillage. On entend par

débroussaillage et maintien en état débroussaillé :

- 1 La coupe et l'élimination de la végétation arbustive basse ;
- 2 La coupe et l'élimination des arbres et arbustes morts ou dépérissants ;
- 3 L'élimination des haies et plantations d'alignements sur 3 mètres de distance entre l'extrémité de l'alignement et les constructions ;
- 4 La coupe et l'élimination de tous les arbres et branches situés à moins de 3 mètres de tout point de constructions (habitations, abris de jardin, ...) ;
- 5 L'élagage de toutes les branches basses sur au minimum 2 mètres de haut pour les arbres conservés de plus de 4 mètres de hauteur ou sur la moitié de la tige pour les autres ;
- 6 La coupe et l'élimination de tous les végétaux arbustifs situés à l'aplomb de la chaussée des voies ouvertes à la circulation publique, ainsi que des voies privées donnant accès à des constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature, sur une hauteur de 4 mètres ;
- 7 L'élimination de tous les végétaux coupés (par dérogation, possibilité de les brûler dans les conditions de l'arrêté «emploi du feu».

Document sur la prévention des incendies de forêts sur vallouise-pelvoux.fr

L'eau potable un enjeu majeur pour la commune

Le 12 juillet, le cabinet Hydrétudes est venu faire une présentation du schéma directeur du réseau d'eau potable, une trentaine de personnes étaient présentes pour cette réunion publique.

Cette étude ne couvre que les unités de distribution qui sont sous la responsabilité de la commune.

La problématique de l'eau est un sujet majeur, l'étude a démontré que notre réseau d'eau est, par endroit, vétuste, puisque certaines parties datent d'au moins 80 ans. Des fuites importantes sont également observées.

Ce sont donc des travaux de grande ampleur qui doivent être planifiés sur les prochaines années.

62 kms de réseau, 11 captages et 10 réservoirs, c'est ce parc qui est entretenu et que doit rénover la commune. Les fuites sont extrêmement importantes. Le volume journalier distribué est de l'ordre de 120 litres. Ce qui donne, si on le rapporte à la population moyenne de la commune, à peu près 120 m³/j... Nous sommes actuellement à 2800 m³/jour ! Ce qui essentiellement dû au volume de fuite... Donc 70% de perte. Des travaux ont été fait récemment, on arrive maintenant à environ 2000 m³.

L'Agence de l'eau fixe des objectifs de rendement des réseaux doit être de l'ordre de 75%, notre commune atteint péniblement 35% de rendement.

Un état des lieux a été fait qui a permis de prioriser les travaux à engager :

- mise en conformité de tous les captages ;
- travaux à faire sur les réservoirs ;
- mise en place de traitement de l'eau;
- amélioration du rendement.

La commune va donc engager des travaux à partir de 2024, en priorisant :

- la surveillance bactériologique pour garantir l'aspect sanitaire à la population ;
- la sécurisation du captage de Puy-Aillaud ;
- l'entretien des réservoirs et des canalisations par phase.

C'est un budget de 12 millions d'euros qui sera nécessaire pour mener à bien la rénovation du parc, il sera indispensable pour la commune d'obtenir des subventions notamment de l'Agence de l'eau. Ces subventions ne pourront être accordées que si le prix de l'eau atteint 1 € le m³, nous sommes actuellement à 0,70 €/m³. Une augmentation est à prévoir.

Ce budget comprend également l'installation de compteurs qui est maintenant une obligation, c'est un coût d'environ 1500 € par compteur à charge de la commune, cette campagne d'installation s'effectuera progressivement à compter de 2025 dans le meilleur des cas. En attendant, nous allons mener avec la collaboration des ASA, une réflexion pour alimenter un maximum de propriétés via les canaux afin de ne plus utiliser, à terme, l'eau potable pour l'arrosage.



Éclairage public

La démarche a été initiée par la précédente municipalité, nous avons jugé utile de poursuivre ce projet. Une optimisation du système d'éclairage, des intensités lumineuses, d'une programmation automatique des horloges et dans certains quartiers la possibilité de mise en place de réverbères à détection de mouvements.

Un bureau d'études a présenté ces préconisations en concertation avec les élus. Des appels d'offres ont été lancés, parmi les offres reçues l'entreprise sélectionnée est Dalkia ST Electronics

Il s'agit d'un marché à bons de commande, le montant maximum de 800 000 € avec une programmation

sur trois ans, dont 300 000 € TTC cette année.

En engageant cet investissement ; la commune fera 78% d'économie d'énergie consommée pour une puissance installée de moins de 30 KWH à celle existante, et la durée de vie des éclairages entre 20 et 22 ans. Ce programme contient également la remise à neuf de toutes les armoires électriques. Il s'agit de la partie invisible des travaux mais ô combien nécessaire.

La première tranche de travaux a commencé depuis mi-octobre, dans les centres bourg de Vallouise et Pelvoux, à la Station et une partie de la Casse.

Loi APER : de quoi s'agit-il ?

Dans le cadre de la planification des énergies renouvelables, cette loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (dite loi APER) confère un rôle central aux communes.

Afin d'accompagner les élus locaux au regard de cette nouvelle compétence, le Ministère de la Transition Énergétique a publié un guide de mise en œuvre de la territorialisation des énergies renouvelables.

Les 4 grands axes de cette loi sont les suivants :

- planifier le développement des énergies renouvelables ;
- simplifier les procédures administratives ;
- mobiliser le foncier ;
- partager la valeur générée par les projets avec les territoires.

Les communes pourront donc définir des zones d'accélération où elles souhaitent

prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter. Ces zones peuvent concerner tous types d'énergies (le photovoltaïque, le solaire thermique, le biogaz, l'éolien, la géothermie, etc.). Les collectivités territoriales sont donc appelées à personnaliser leurs zones en fonction de la réalité de leur territoire et de leur potentiel d'énergies renouvelables.

Pour cela, les communes sont accompagnées par Territoires d'Énergie 05, IT05 et par les EPCI.

En novembre la municipalité devra prendre une délibération sur les zones retenues et transmettre les résultats au référent préfectoral.

Il reviendra ensuite au référent d'arrêter la cartographie des zones d'accélération identifiées et de la transmettre pour avis au comité régional de l'énergie.

L'été a été marqué par de nombreuses manifestations sportives et culturelles portées par nos associations. Des événements qui ont une nouvelle fois connu un grand succès !



ASA du Béal-Neuf de Pelvoux

Nous remercions vivement les 60 personnes ayant participé aux corvées, et les 30 au repas festif de la mise en eau des canaux dans une très bonne ambiance.

Au regard du contexte du réchauffement climatique, les canaux d'irrigation gravitaire deviennent une ressource incontournable. (Gestion rationnelle de l'eau potable : arrosage des plantations avec l'eau des canaux. Alimentation des zones humides : parade aux feux de forêts. Maintien de la biodiversité. Sécurisation des populations en cas de forts orages...)

Cette année, malgré les fortes chaleurs, dans notre vallée nous n'avons pas manqué d'eau (*grâce ou à cause de la fonte des glaciers ?!*).

L'intérêt des canaux devient de plus en plus important :

L'ASA du Béal-Neuf a organisé cet été des visites en collaboration avec l'Office de Tourisme, une participation sur le patrimoine local également avec les élèves de CM1/CM2 de Vallouise en répondant à leurs questions lors d'une interview des écoliers sur RAM05 fin juin).

Aujourd'hui nous avons 6 demandes de propriétaires pour réactiver des canaux afin d'irriguer leurs parcelles. Nous devons répondre à ces demandes en collaboration avec la commune, les propriétaires et l'ASA.

La FDSIGE 05 (fédération départementale gérant les ASA du département), et la SGMB (Société Géographique et Minière 05) en relation avec les Ministères de la Culture et de l'Éducation nationale, travaillent pour faire reconnaître l'irrigation gravitaire au patrimoine immatériel de l'UNESCO.

L'ASA du Béal-Neuf de Pelvoux au regard de son parcours pédagogique sera référencé au musée de l'eau du « Canal de Provence ».

L'ASA est propriétaire et responsable des canaux porteurs, (canaux très fragiles) Face au développement exponentiel du VTT classique et électrique, la cohabitation, VTT randonneurs est incompatible. En vertu de ses pouvoirs l'ASA du Béal-Neuf de Pelvoux, en accord avec la Com-Com et la commune, interdit formellement le passage sur les canaux porteurs, aux cyclistes de toute nature.

Club de loisirs de Vallouise

Après trois années chaotiques, le Club des Loisirs de Vallouise a pu reprendre normalement ses activités, en déplorant une baisse du nombre de ses adhérents. Hélas, c'est le cas pour de nombreuses associations.

Cet été, une fois en juillet et une fois en août, vous avez pu rencontrer sur le marché du jeudi, certains membres du club qui tenaient un stand. Le club exposait et vendait des ouvrages réalisés par ses adhérents. Mais le club ce n'est pas que pour les dames et ce n'est pas que du patchwork et de la dentelle. C'est aussi de la parlote, des rencontres amicales pendant lesquelles on s'informe, on prend des

nouvelles des absents, on joue à la belote ou à la contrée. On peut aussi s'initier au crochet, au scrapbooking ou apprendre à tricoter des chaussettes ! D'autres activités peuvent être proposées (recherches généalogiques ou patrimoniales sur informatique, échange de recettes de cuisine...) ou tout autre activité que de nouveaux membres peuvent venir proposer.

Le local du club se situe au rez-de-chaussée de la salle Bonvoisin. Il est ouvert le lundi (activité dentelle) et le mercredi de 14h à 17h pour tout le reste.

Vous pouvez venir vous y informer ou **téléphoner à Monique au 06 48 18 44 51**. À bientôt, peut-être.

Comité des fêtes

Le comité des fêtes a été au rendez-vous comme chaque année pour animer le village de Vallouise-Pelvoux.

Les festivités ont été nombreuses : le loto de printemps, vente de muguet, SEP'ARTI, le Grand Trail des Écrins, vente de pain au four banal juillet et août, et la Grande Fête de Vallouise 2023 qui a été une grande réussite.

Loto d'automne, animation Halloween, spectacle de Noël pour l'école de Vallouise-Pelvoux sont en préparation.

Le comité des fêtes tient particulièrement à remercier TOUS les bénévoles, qui sont toujours aussi présents et investis : vous êtes le moteur de l'association ! Organiser ces événements participe à la vie de nos villages, ces communautés qui dépendent beaucoup de l'implication de ses habitants.

L'équipe est toujours à la recherche de nouveaux participants, de tous âges, de toutes compétences, animés par une envie profonde de bénévolat.

Si vous avez du temps à offrir, envie de partager, de vous faire plaisir et



Foire d'automne, 22 octobre 2023

de rencontrer du monde, n'hésitez pas à nous **contacter par mail à : comitedesfetesvallouise@gmail.com** À très vite !

Igloo Pelvoo : la 11^e édition est lancée

Les bénévoles et les artistes de l'association continuent l'aventure en vous proposant, pour l'hiver 2023-2024, d'explorer le monde de Jules Verne revu par nos imaginations : « Voyage... voyage ! ». Si vous souhaitez vous joindre à notre équipe de bénévoles, vous êtes les bienvenus, que ce soit pour participer à la réalisation des décors ou aux nombreux

bricolages nécessaires au bon fonctionnement du Village Igloo.

Nous recherchons aussi à recruter 3 agents d'accueil pour la période du 21 décembre 2023 au 31 mars 2024.

**Contact : igloopelvoo@gmail.com
Tél Olivier Joseph : 06 88 56 61 95 ou
Véronique Jourdan : 06 37 91 50 39**

Qi Gong à Vallouise !

L'association Bien-Être est heureuse de vous annoncer la reprise de ses cours de Qi Gong pour la rentrée ! Nous sommes ravis de vous offrir une occasion de découvrir et de pratiquer cette discipline chinoise millénaire qui favorise l'équilibre, la détente et le bien-être.

Le Qi Gong, souvent décrit comme une « gymnastique douce », est une pratique énergétique qui combine des mouvements lents, des exercices respiratoires et la concentration de l'esprit. Il vise à cultiver et à harmoniser l'énergie vitale, renforçant ainsi la santé physique, émotionnelle et mentale.

Nous vous invitons à nous rejoindre tous les mardis, de 14h30 à 15h30, à la salle des sports du Parcher à Vallouise. Ces cours de Qi Gong sont ouverts à tous les niveaux, que vous soyez débutant ou pratiquant expérimenté. Isabelle Rebours votre enseignante sera là pour vous guider tout au long de la séance, en veillant à ce que vous appreniez les mouvements de base et les techniques respiratoires essentielles.

Les bienfaits du Qi Gong sont nombreux. En pratiquant régulièrement, vous pouvez vous attendre à :

1. Renforcement du système immunitaire
2. Amélioration de l'équilibre et votre
3. Réduction du stress et favorisation de la relaxation
4. Culture de la présence et la pleine conscience

Nous vous encourageons à venir vêtus de vêtements confortables

Les cours de Qi Gong de l'Association Bien-Être à Vallouise sont une occasion idéale de prendre soin de vous, de rencontrer de nouvelles personnes partageant les mêmes intérêts et de développer une pratique régulière qui vous accompagnera tout au long de votre vie.

Rejoignez-nous tous les mardis et laissez-vous guider sur le chemin du bien-être. Votre premier cours d'essai est offert.

Pour plus d'informations et pour vous inscrire aux cours, veuillez contacter **Isabelle Rebours au 06 09 11 79 34 ou par courrier électronique à associationbienetre@rocketmail.com.**

Les places sont limitées, alors réservez la vôtre dès maintenant !

Fanny Balcet, Le bijou précieux



Fanny Balcet s'est installée à Vallouise après une vie professionnelle dans les Alpes de Haute-Provence. Ce choix de vie a induit une reconversion professionnelle qu'elle réalise avec brio. Ancienne directrice d'hôtel, elle devient alors formatrice auprès de professionnels de l'hôtellerie, ce qui lui libère du temps pour assouvir ses passions.

Depuis toute petite, Fanny rappelle qu'elle a toujours été attirée par la décoration et le dessin. Originaire de Château-Arnoux, elle suit des cours aux beaux-arts de Digne et prend des cours en tapisserie d'ameublement dans le Champsaur.

Ayant moins de place pour réaliser des meubles, elle commence à créer des bracelets pour elle puis devient rapidement victime du succès de ses bracelets auprès de ses amies. C'est ainsi que naît l'histoire de Pelva (Pelvoux-Vallouise), sa marque de bijoux créée en 2017. Ses sources d'inspiration, les Écrins, la montagne d'où découle les couleurs des perles qu'elle utilise sur ses bijoux. Connue pour ses bracelets « WRAP », elle travaille dorénavant le bijou précieux avec des perles naturelles ou des perles semi-précieuses, serties sur des colliers, bracelets ou boucles d'oreilles. Ses bijoux sont très prisés par une clientèle touristique et locale.



Elle crée et organise ponctuellement des ateliers de création et vend ses collections sur le marché l'été ou sur son site internet. En plus de ses activités, Fanny qui a le sens du partage, participe dans le cadre du comité des Fêtes aux manifestations organisées par ce dernier.

Fanny Balcet

www.pelva-store.com

info.pelva@gmail.com

Liste majoritaire

Notre équipe Agir ensemble poursuit le programme pour lequel une grande majorité d'entre vous, nous ont choisi.

L'année 2022 fut marquée par quelques difficultés, le temps nécessaire à la prise de fonctions (en cours de mandat), la reprise des dossiers en attente tout en gérant le quotidien avec rapidement la gestion de la station. Pour autant, cet épisode nous a permis de pointer la difficulté de gérer une station en régie... de la lourdeur et des contraintes administratives engendrées et parfois mal comprises par certains, ceci compromettant l'avenir de la station et de ses salariés. Pour cet hiver, les équipes sont en place et la station ouvrira le 23 décembre comme prévu, mais chacun doit être conscient des difficultés et de la nécessité d'être attentif aux contraintes budgétaires.

Malgré cela, nous avons mené plusieurs projets de fond qui assureront une amélioration du cadre de travail.

Notre équipe a évolué au gré des problématiques rencontrées et des engagements personnels mais la motivation demeure pour mener à bien les projets que nous vous avons présentés lors de notre élection.

La 1^{re} phase de l'éclairage public, projet engagé par nos prédécesseurs, a démarré cet automne.

Dans la continuité de notre programme de campagne, un travail important sur le réseau d'eau potable et la recherche de fuites a été entrepris, une rénovation par phase est planifiée à partir de 2024, la rénovation des 3 appartements communaux du centre bourg de Vallouise est lancée... Les travaux débiteront au printemps, la réfection de la place de Vallouise est également prévue.

Un travail sur l'accélération pour les énergies renouvelables est en cours.

La reprise d'une étude de programmation pour la rénovation de l'école de Vallouise est lancée, l'étude de faisabilité sera remise en fin d'année.

Bien sûr le temps administratif et le temps de l'action ne sont pas toujours en adéquation, mais nous avançons.

Des aménagements plus simples ont été faits pour dynamiser le plateau des Essarts, les comités consultatifs prennent un rythme de croisière, le Conseil Municipal des Jeunes va être mis en place début novembre. Des moments festifs vont s'inscrire dans le temps avec des journées de retrouvailles au printemps et un autre à l'automne.

Les différentes commissions ouvertes aux membres de l'opposition permettent de travailler ensemble sur un certain nombre de sujets. Mais il faut aussi une volonté collective de poursuivre ensemble les décisions validées.

Notre équipe reste à l'écoute de ses administrés et remercie l'ensemble des acteurs professionnels, associatifs et les salariés de la commune et de la station pour leur accompagnement afin de réussir ce mandat pour le bien commun de la commune.

Gaëlle Moreau et ses colistiers

Liste Agir avec Laurent Vernet

Lors des dernières élections municipales les électeurs ont majoritairement voté pour l'équipe actuellement en place. À l'époque nous avons sincèrement félicité l'équipe nouvellement élue en espérant que la commune prenne un nouveau départ.

Un an est passé : il est temps maintenant de faire le point.

Aujourd'hui il ne s'agit pas de polémiquer mais de faire un constat factuel : nous avons quelques inquiétudes concernant la gestion de certains dossiers communaux et nous souhaitons les partager avec vous.

Tout d'abord concernant la gestion de la station : les changements de personnels en l'espace de quelques mois sont très inquiétants. Les compétences s'en vont et nous craignons que des dysfonctionnements à venir s'ajoutent au déficit financier. La gouvernance de la station et les changements fréquents au sein du conseil d'exploitation nous laissent craindre un manque de vision stratégique et de compétences.

Lors du conseil municipal du 21 septembre 2023, le vote de la majoration de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires nous semble une erreur pour un territoire comme le nôtre qui vit essentiellement du tourisme. C'est un message négatif envoyé aux personnes qui ont décidé d'investir sur la commune. Des taxations supplémentaires ne régleront pas les problèmes de la commune.

Nous devons fixer un cap à notre commune pour préparer l'avenir. Proposer un tourisme de montagne quatre saisons innovant et ambitieux, diversifier notre offre d'activité, travailler avec les communes voisines et mettre nos moyens en commun. Seuls nous n'y arriverons pas, ensemble nous serons plus forts.

Laurent Vernet et Véronique Mosso,
élus de « Agir »



État civil

Naissances

Anaé MATT née le 10 juin 2023 à Briançon

Léo SIMONET né le 2 juillet 2023 à

Briançon

Émile RIZO né le 3 juillet 2023 à Briançon

Soan VIGNAL né le 10 août 2023 à

Briançon

Nara RUKSYIO née le 19 août 2023 à

Briançon

Mariages

Laurent LENOBLE et Françoise PIHOUE le
25 août 2023

Vincent ALTESE et Morgane DUTERTRE le
26 août 2023

Romarc CUZIN et Lucile MONOURY le
16 septembre 2023

Décès

Christian CORDEAU décédé le 11 juillet
2023 à Briançon

Jean-Marie NIEL décédé le 7 septembre
2023 à Briançon

Léoncie CHAUD décédée le 15 septembre
2023 à Briançon

Yves PORTEFAIX décédé le 20 septembre
2023 à Embrun

Monsieur Claude MOREAU, nous a
quitté le 19 septembre dernier, à l'âge de
97 ans.

Il laissera pour la commune de Vallouise
l'image d'une personne discrète, bienveil-
lante et à l'écoute.

Adjoint au Maire de la commune de
Vallouise de 1989 à 2001, pendant
2 mandats auprès de Benjamin Alphand,
son dévouement et son engagement pour
l'intérêt général marqueront son parcours
municipal, sans oublier son implication
dans le milieu associatif notamment
comme président de la société de pêche
« La Truite Vallousienne ».

Il repose maintenant au cimetière de
Vallouise, village qu'il a tant aimé.

Exonération taxe foncière

La loi de finances pour 2023 apporte
plusieurs aménagements sur la taxe fon-
cière. Les conditions d'exonération et de
dégrèvement en faveur des personnes
âgées ou handicapées sont notamment
élargies.

L'exonération de la taxe foncière est
soumise aux conditions relatives à l'oc-
cupant et aux conditions de ressources
de la personne.

L'exonération concerne les personnes
suivantes :

- les titulaires de l'ASI (Allocation sup-
plémentaire d'invalidité) sans aucune
condition de ressources ;
- les titulaires de l'Aspa (Allocation
de solidarité aux personnes âgées,
anciennement minimum vieillesse)
sans aucune condition de ressources ;
- les personnes âgées de plus de
75 ans sous condition de ressources
(elles peuvent également bénéficier de
l'exonération de taxe foncière pour leur
habitation secondaire) ;
- les titulaires de l'AAH (Allocation aux
adultes handicapés) sous condition de
ressources.

Si vous pensez rentrer dans les critères
ci-dessus, vous pouvez vous rapprocher
de France Services pour avoir davantage
de renseignements ou aller sur le site
www.service-public.fr

Nous suivre

Application : llliwap

Site internet : vallouise-pelvoux.fr

Facebook : commune

Vallouise-Pelvoux

Horaires d'ouverture mairie : du
lundi au vendredi de 8h30 à 12h

Tél : 04 92 23 30 19

Mail : mairie@vallouise-pelvoux.fr